



Litige sur le montant d'une prise en charge de soins dentaires

Par **cricri06**, le **20/07/2009** à **18:36**

Bonjour,

J'ai depuis février 2007 une mutuelle d'entreprise, souscrite par l'employeur.

Janvier 2009 je fais établir un devis pour la pose de couronnes dentaires, et l'envoi pour acceptation à ma mutuelle.

Le 28 Février mon CDD qui devait se transformer en CDI n'est ni renouvelé ni transformé.

Le 2 mars acceptation de la prise en charge par retour de courrier.

Les travaux sont engagés et j'ai à ma charge 800 euros de prothèses provisoires.

J'informe la mutuelle de ce changement de situation et leur demande de me transmettre les documents nécessaires à la continuité de la couverture.

Les travaux sont terminés fin Mars.

Le 10 juin 2009 je décide d'écrire car toujours pas de remboursement et surtout l'information donnée suite à mon appel téléphonique que le taux de prise en charge était revu à la baisse (-75%) compte tenu de la différence entre les accords d'entreprise et un contrat souscrit de manière individuelle, malgré leur engagement.

Il traîne des pieds pour les remboursements, et il ne tiennent pas leurs engagements, QUE PUIS JE FAIRE ?

Merci d'avance pour votre réponse

Salutations

Christian